

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Emmanuel ALZURI - M. Brice MORIN

**Approbation du procès-verbal
du conseil d'administration du 6 juin 2024**

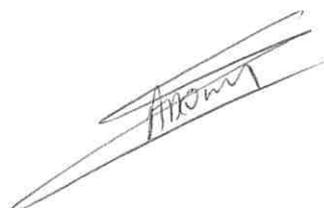
Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 juin 2024.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 16 octobre 2024
La Présidente



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOUILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Emmanuel ALZURI - M. Brice MORIN

Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE)

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 "éco-énergie tertiaire" oblige les acteurs publics et privés à réduire les consommations d'énergie de leurs bâtiments tertiaires de plus de 1000m² d'au moins 40% pour l'année 2030 et d'au moins 60 % d'économies d'ici à 2050.

Le SIAZIM recense sur son périmètre un certain nombre de bâtiments sur lesquels des enjeux de maîtrise des consommations énergétiques ont été clairement identifiés.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, coordinatrice de la transition énergétique à l'échelle de son territoire, propose de constituer un groupement de commande en vue de réaliser un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) sur son patrimoine et sur le patrimoine des communes engagées volontairement dans une convention de groupement.

Un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) est un plan stratégique de gestion de l'énergie pour un portefeuille immobilier. Il vise à optimiser la performance énergétique et à réduire l'empreinte carbone tout en améliorant l'état du parc immobilier et les usages.

Les objectifs d'un SDIE sont multiples ; il s'agit :

- D'optimiser les surfaces disponibles vis-à-vis des besoins actuels et projetés

- Disposer d'un plan d'actions efficient et répondant aux objectifs fixés tout en intégrant les contraintes de chacun
- Améliorer le confort et la qualité de vie au travail des usagers
- Valoriser le patrimoine (état, adaptation au changement climatique, attractivité)

Ce groupement, coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, vise à :

- mutualiser les besoins à l'échelle du Pays basque ;
- bénéficier de prestations qualitatives en définissant une stratégie d'accompagnement sur mesure pour ses membres ;
- mobiliser collectivement des subventions auprès de la FNCCR permettant de réduire le reste à charge (la Communauté d'Agglomération Pays Basque est coordinatrice de la candidature). Cette nouvelle démarche mutualisée permettra aussi de créer une dynamique collective favorisant les échanges inter-communes sur la gestion patrimoniale.

L'objectif d'engagement de la mission est fixé à début 2025.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Madame la Présidente à signer la convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation de marché de SDIE.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 16 octobre 2024
La Présidente



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOUILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Emmanuel ALZURI - M. Brice MORIN

Appel à Projet ACTEE / AAP CHENE4- FNCCR

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE + vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics.

Dans ce contexte, le SIAZIM souhaite candidater à l'AAP CHENE4 du Programme ACTEE + pour la mise en œuvre de sa stratégie globale de rénovation du parc de bâtiments publics tertiaires. La candidature à cet appel à projets s'inscrit dans le cadre d'un groupement de collectivités composé de membres du groupement d'achat d'énergie, et porté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, coordinateur du groupement.

L'AAP CHENE4 vise apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou, à minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE + met en place une aide au financement portant sur 5 postes essentiels :

- Ressources humaines (économe de flux)
- Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure
- Etudes techniques
- Maîtrise d'œuvre
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Chaque membre du groupement communiquera au coordinateur du groupement un courrier d'intention qui les transmettra à la FNCCR. Ce courrier d'intention engage la candidature de chaque membre du groupement. Le coordinateur joindra ces lettres à la candidature.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE, et l'arrêté du 4 mai 2020 portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Il vous est proposé, mes chers collègues :

- de valider l'intérêt de candidater à l'AAP CHENE4 du programme ACTEE + ;
- de valider le montage et le dépôt du dossier porté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP CHENE4.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 16 octobre 2024

La Présidente



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOUILERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Emmanuel ALZURI - M. Brice MORIN

Délégation de service public pour l'exploitation du centre équestre d'Ilbarritz

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 6 juin 2024, le Conseil d'administration du SIAZIM a approuvé la convention de délégation de service public passée avec la SARL POLE EQUESTRE DE BIARRITZ pour l'exploitation du centre équestre d'Ilbarritz.

L'offre de la SARL POLE EQUESTRE DE BIARRITZ, annexée à la convention, comprenait une grille fixant les tarifs des activités (adhésions, leçons, pensions...)

L'article 8 de la convention prévoit que ces tarifs pourront évoluer, pendant la durée du contrat. Les nouveaux tarifs devront être soumis à l'approbation du SIAZIM.

La SARL POLE EQUESTRE DE BIARRITZ nous a informé de son intention de modifier ses tarifs pour prendre en compte l'augmentation très importante des charges pesant sur son exploitation, notamment pour ce qui concerne l'alimentation des chevaux, la paille, l'électricité et le fioul.

En conséquence, il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver les tarifs ci-annexés.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre

Biarritz, le 16 octobre 2024

La Présidente



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOUILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Emmanuel ALZURI - M. Brice MORIN

Convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un marché d'études d'alimentation en eau potable de la ferme maraîchère

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 14 mars 2024, vous avez autorisé l'adhésion du syndicat à l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL).

Nous avons demandé l'intervention Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il réalise une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aider à passer et attribuer un marché d'étude d'alimentation en eau de la ferme culture maraîchère.

Cette prestation sollicitée n'est pas comprise dans un abonnement ou un forfait prévu dans notre adhésion. Elle est définie dans la convention jointe à la présente délibération.

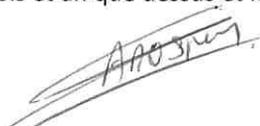
La durée prévisionnelle d'intervention de l'APGL au titre de cette mission est évaluée à 13 demi-journées.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- de décider de confier à l'Agence Publique de Gestion Locale et à son Service Intercommunal Voirie Réseau Aménagement, une mission conformément aux termes du projet de convention ci-annexé,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 16 octobre 2024
La Présidente



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Emmanuel ALZURI - M. Brice MORIN

**Compte rendu des décisions de la Présidente en application de l'article L. 5211-10
du code général des collectivités territoriales**

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de :

➤ Signature d'un marché public :

Objet	Procédure	Titulaire	Montant
Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de transport des enfants des écoles de dans le cadre d'activités scolaires et extrascolaires, et notamment le transport des enfants au Centre Equestre situé Allée Gabrielle Dorziat à Biarritz	Procédure adaptée	TRANSDEV SUD-OUEST	Minimum : 5 000 € TTC/an Maximum : 20 000€ TTC/an

➤ Signature d'avenant à un marché public

Marché	Titulaire	Objet	Montant
Travaux de ravalement de façades et balcons de l'établissement Blue Cargo	DUBROCA BATIMENT	Avenant n° 2 : Prise en compte d'une prestation supplémentaire non prévue initialement, portant sur la fourniture et la pose d'une main courante sur la façade Ouest.	3 356,53 € TTC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE DU COMPTE RENDU

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 16 octobre 2024
La Présidente

